

N° de l'Ordonnance  
N° MINOS  
N° MINU



Tribunal de Police de Paris  
1ère à 4ème classe

JUGEMENT SUR OPPOSITION A ORDONNANCE PENALE

Audience de la chambre 2, Salle A du TREIZE DECEMBRE DEUX MIL DIX-SEPT à NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES ainsi constituée :

Mention minute :

Délivré le : 18.12.2016

A :



Président : M  
Greffier : M  
Ministère Public : M



Copie Exécutoire le :

A :

Signifié / Notifié le :

A :

Le jugement suivant a été rendu :

ENTRE

LE MINISTÈRE PUBLIC,

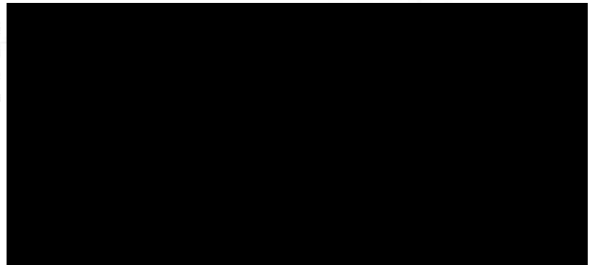
D'UNE PART ;

ET

PREVENU

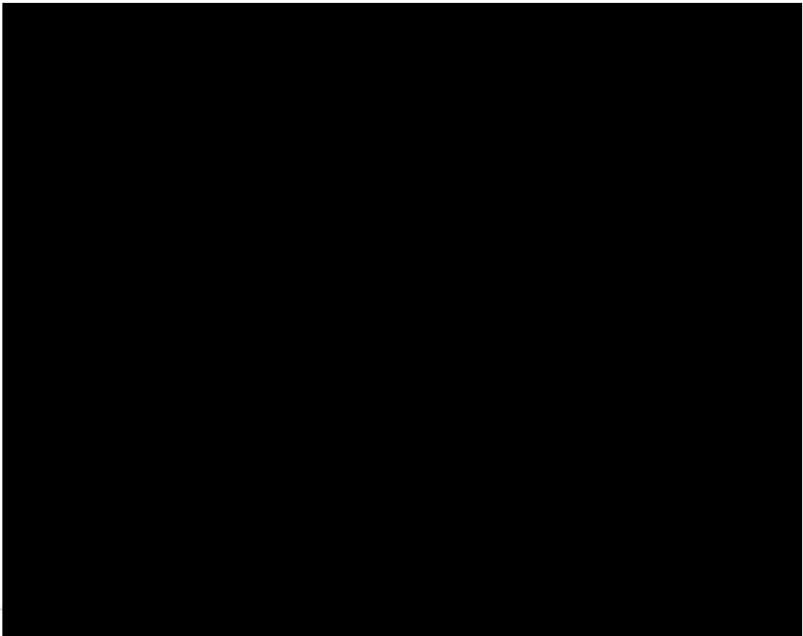
Extrait finance :  
RCP :  
Extrait casier :  
Référence 7 :

Nom :  
Prénoms :  
Date de naissance :  
Lieu de naissance :  
Demeurant :



Mode de comparution : non-comparant représenté avec mandat par Maître Rémy JOSSEAUME avocat au barreau de PARIS ;

Attendu que [redacted] est poursuivi pour avoir à PARIS 13EME (AUTOROUTE A6B) en tout cas sur le territoire national, le 25/05/2016, et depuis temps non prescrit, commis les infractions de :



expédition conforme à la minute d'origine  
ent, délivrée par nous Greffier en chef  
signé du tribunal de Police de Paris

Que vu la relaxe de [redacted] ladite somme consignée devra lui être restituée par le Trésor Public ;